

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2025

PROROGER LE DISPOSITIF D'EXPÉRIMENTATION FAVORISANT L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR L'ACCÈS À CERTAINES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC - (N° 763)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL22

présenté par

Mme Bergantz, Mme Brocard, M. Latombe et M. Martineau

ARTICLE PREMIER

À la fin, substituer à la date :

« juillet 2027 »

la date :

« août 2028 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de disposer de suffisamment de recul pour tirer le bilan de l'expérimentation des concours « Talents » (c'est-à-dire jusqu'aux concours organisés en 2027) et de tenir compte du calendrier d'ouverture des concours de chacune des écoles concernées, le présent amendement propose de prolonger l'expérimentation du dispositif des concours « Talents » jusqu'au 31 août 2028, soit pour une période de 3 ans et demi supplémentaire